

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
(Article 92.1 L.C.V.)

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2021-57-REC du 13 janvier 2021 recommandant au conseil municipal d'autoriser le versement de certaines subventions à des organismes;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro CE-2021-57-REC afin que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser les subventions ci-haut mentionnées conformément au certificat de disponibilité de crédits numéro 2021-0006 émis par la trésorière et non selon le certificat de disponibilité de crédits numéro 2021-0009;

ATTENDU QUE le présent procès-verbal de correction sera déposé lors de la prochaine séance du comité exécutif qui se tiendra le mercredi 3 février 2021;

En conséquence, la correction suivante est apportée au procès-verbal du comité exécutif du 13 janvier 2021, à savoir la résolution du comité exécutif numéro CE-2021-57-REC:

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro **2021-0006** émis par la trésorière est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Fait à Terrebonne, ce 27 janvier 2021.



Me Jean-François Milot, greffier

Déposé à la séance du comité exécutif du 3 février 2021

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance régulière du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 13 janvier 2021.

CE-2021-57-REC

ATTENDU la liste des organismes à recevoir une subvention pour l'année 2021;

ATTENDU QUE cette liste de subventions a été soumise par la Direction du loisir et vie communautaire dans le cadre de la préparation budgétaire 2021;

ATTENDU QUE les organismes bénéficiaires de ce soutien financier ont satisfait aux exigences liées à la reconnaissance municipale;

ATTENDU la possibilité que des recommandations d'ajustements soient apportées durant l'année en fonction de l'évolution de la pandémie;

ATTENDU l'adoption du budget par le conseil municipal lors de la séance du 16 décembre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser, à chaque début d'année, les subventions figurant dans les tableaux suivants :

Organismes - Octrois directs Poste comptable : 76010-2966	(\$)	Mode de versement
Zone ADOS Soutien au fonctionnement (<i>protocole d'entente</i>)	8 153 \$	1 versement
Lachenaie Action Jeunesse Soutien au fonctionnement (<i>protocole d'entente</i>)	4 077 \$	1 versement
Chevaliers de Colomb de Lachenaie Journée familiale de pêche	2 500 \$	1 versement
Comité de loisirs Georges VI Soutien au fonctionnement	1 300 \$	1 versement
Les Cobras de Terrebonne - Junior AAA (<i>protocole d'entente</i>)	40 000 \$	2 versements
Le Phénix du Collège Esther-Blondin (<i>protocole d'entente</i>)	20 000 \$	2 versements
Groupe Plein Air Terrebonne (<i>protocole d'entente</i>) Fonctionnement - 918 035 \$ Entretien TransTerrebonne - 29 622 \$ Dette dameuse - 31 445 \$ (fin 2021) Service de la dette - 90 000 \$	1 069 102 \$	Mensuel 12 versements

Page 2
Résolution CE-2020-57-REC

Cité GénérAction 55 + Soutien au fonctionnement (<i>protocole d'entente</i>)	251 562 \$	Mensuel 12 versements
Association du baseball mineur de Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère et Terrebonne Soutien opération (<i>protocole d'entente</i>)	8 000 \$	1 versement

Organisme - Octrois directs Poste comptable : 79000-2966	(\$)	Mode de versement
SODECT (<i>protocole d'entente</i>)	1 855 000 \$	2 versements
Société d'histoire de la région de Terrebonne Maison d'histoire (<i>protocole d'entente</i>)	28 953 \$	1 versement

Dépenses locatives Poste comptable : 76010-2964	(\$)	Mode de versement
Comité d'aide aux Lachenois (<i>protocole d'entente</i>) Local rue Grande Allée	39 253 \$	Mensuel 12 versements
Pavillon de l'Harmonie (<i>protocole d'entente</i>) Loyer Popote roulante Les Moulins	14 821 \$	1 versement
Club de boxe l'Impérium (<i>Programme locaux dédiés</i>) Soutien à la location des locaux	22 242 \$	Mensuel 12 versements
Les Œuvres de Galilée (<i>protocole d'entente</i>) Soutien à la location des locaux	55 601 \$	Mensuel 12 versements
Chevaliers de Colomb de Terrebonne (<i>protocole d'entente</i>)	16 180 \$	1 versement

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le versement des subventions conformément aux montants ci-haut mentionnés;

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2021-0009 émis par la trésorière est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 15 janvier 2021



GREFFIER